

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 9 mars 2015 à 20H30, le Conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 03 mars 2015

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, BRIANT, FRATOCCHI, ROUSSEAU, STAINS,
MM.BRISSON, FLEURY, GIOVANNELLI, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, ISSELE, PERDEREAU, RATTON

Absents excusés ayant donné procuration :

MME VIVET a donné procuration à M. RATTON

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Martine STAINS été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (27 février 2015) : Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

1. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. Approbation du Compte de Gestion 2014 :

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

1.2. Budget communal – Approbation du compte administratif 2014 :

Madame le Maire donne la parole à Madame Patricia GACOIN pour la présentation du compte administratif 2014.

Section de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement : **1 480 567.29 €**
Recettes de Fonctionnement : **2 040 382.81 €**

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement : **406 381.49 €** **Restes à réaliser dépenses(RAR): 6 968.00€**
Recettes d'Investissement : **478 104.19 €** **Restes à réaliser recettes(RAR): 85 807.00 €**

Le Conseil municipal, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Virginie BESNARD, hors présence de Madame Catherine LHERITIER, Maire, donne quitus de la gestion 2014 et approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014.

1.3. Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2014 du budget communal :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
- constatant que le compte administratif présente :

un excédent cumulé de fonctionnement de 559 815.52 €

un excédent cumulé d'investissement de 270 857.97 €

un solde positif de restes à réaliser de 78 839.00 €

1. décide à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement en recette d'investissement au compte de réserve 1068 pour 559 815.52 €
2. décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé d'investissement à la ligne budgétaire 001 (report d'investissement) pour 270 857.97 €

1.4. Vote du Budget Primitif 2015 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2015 de la commune comme suit :

Fonctionnement dépenses : 1 924 060.00 €

Fonctionnement recettes : 1 924 060.00 €

Investissement dépenses : 1 218 540.49 €

Investissement recettes : 1 218 540.49 €

1.5. Vote des taux 2015 :

Compte tenu des résultats de l'exercice précédent et du volume arrêté en dépenses et en recettes du budget primitif, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition actuels.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux actuels, soit :

Taux habitation : **15,65 %**

Taxe F.P.B. : **27,16 %**

Taxe F.P.N.B. : **51,02 %**

1.6. Vote des subventions 2015 :

Monsieur Stéphane FLEURY présente la somme globale des subventions soit de **17 470 €** répartie entre les associations suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
AB3c (badminton)	483 €
Aikido/Karaté	148 €
Archers de Chouzy-sur-Cisse	682 €
A.S.C.O. Foot	2 841 €
Tennis Club	2 035 €
U.S. Chouzy Tennis de Table *	728 €
Pétanque	266 €
AS Golf de la Carte	821 €
ASSOCIATIONS LOISIRS	
ARTEC	236 €
Société de Chasse	296 €
Une Idée en Plus	394 €
Détente et loisirs	1 512 €
Scrabble	194 €
ASSOCIATIONS SPECIALES	
Sapeurs-Pompiers	700 €
A.P.E.C.C.	600 €
Anciens Combattants	300 €
Comité de jumelage	989 €
Comité des fêtes	700 €
A.S. U.S.E.P. Chouzy	150 €
Ecuries de Chouzy - Les sables	300 €
ASSOCIATIONS HORS CHOUZY	
Banque Alimentaire	2 000 €
Association Vallée de la Cisse	100 €
Souvenir Français	60 €
Mémorial de la résistance et des alliés (AIMRA)	60 €
Association Donneurs de sang	50 €
ADER Education routière	150 €
Mucoviscidose Virades de l'Espoir	500 €
AJBO	175 €
TOTAL	17 470 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette répartition ainsi que la somme globale de 17 470 € relative aux subventions accordées aux diverses associations mentionnées ci-dessus.

1.7. Tarif ALSH enfant extérieur au département de Loir-et-Cher :

Ce point est reporté en prochaine séance de conseil municipal.

Le Maire,

Catherine LHERITIER